



Un plan d'action pour la croissance bleue et la préservation des milieux marins

CARTE DES VOCATIONS DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE



7 territoires maritimes ont été identifiés et font l'objet d'une vocation particulière



SECTEUR 1

Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes



SECTEUR 2

Côte sableuse aquitaine

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnées à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte



SECTEUR 3

Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon

Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes



SECTEUR 4

Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques)



SECTEUR 5

Le plateau continental

Priorité aux pêches professionnelles durables, en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins



SECTEUR 6

Le talus continental

Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques



SECTEUR 7

La plaine abyssale

Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone

Porteurs d'enjeux socio-économiques et environnementaux, les espaces maritimes constituent un atout dans des domaines aussi variés que les activités nautiques, le transport maritime, le tourisme, l'aquaculture, la construction navale, les énergies marines... Dans un contexte d'essor des activités maritimes et littorales, il s'agit de concilier le développement durable et la bonne cohabitation de ces usages avec la préservation des milieux marins. Ces orientations sont déclinées à travers un document stratégique de façade révisé tous les 6 ans et composé d'un volet stratégique adopté en octobre 2019 par les préfets coordonnateurs de la façade Sud-Atlantique, et d'un volet opérationnel qui comporte un dispositif de suivi de l'état du milieu et un plan d'action.



● Un volet stratégique structuré autour d'une vision à horizon 2030

La stratégie de façade Sud-Atlantique définit les orientations de la politique maritime et littorale à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle s'articule autour d'une vision à horizon 2030 pour la façade axée sur :

- L'exigence du maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception qui implique une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires littoraux ;

- Un projet commun pour une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques qui sous-entend des filières professionnelles performantes et pourvoyeuses d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique et une coexistence des différents usages économiques des ressources et des espaces ;

- Un levier, celui de l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation.

Cette vision s'est illustrée par l'adoption de 14 objectifs stratégiques environnementaux et 26 objectifs stratégiques socio-économiques qui visent à concilier la préservation des milieux marins et le développement durable des principaux secteurs d'activités liés à la mer et au littoral de la façade.

● Un plan d'action qui mobilise l'ensemble des acteurs et services en façade

Conçu à l'échelle de la façade Sud-Atlantique, l'élaboration du plan d'action a démarré avant la finalisation des travaux sur la stratégie maritime de façade et ce, afin d'assurer un lien étroit entre les grandes orientations et objectifs stratégiques, et les réponses concrètes, opérationnelles et adaptées aux territoires qui en découleraient. Ce plan d'action se conçoit comme une feuille de route opérationnelle pour répondre aux objectifs fixés dans le volet stratégique du DSF et atteindre la vision à horizon 2030. Il se matérialise par un ensemble de « fiches » qui précisent notamment la nature des actions, leurs pilotes et partenaires associés, le calendrier de mise en oeuvre ou encore les sources de financement potentielles. Fruit d'une construction itérative entre les services de l'État et les acteurs locaux de la mer et du littoral (collectivités, associations, organisations professionnelles), il reflète le niveau d'engagement de tous les partenaires locaux de la façade pour les 6 prochaines années.

● Un plan d'action qui s'appuie sur une analyse des politiques de la mer et du littoral

Pour assurer une cohérence et une continuité entre les politiques publiques de la mer et du littoral, il s'est révélé primordial de tisser un lien entre les actions déjà menées et les actions nouvelles et ce, en allant au-delà des politiques sectorielles existantes (pêche, transport, énergie...). Cette étape a permis d'identifier des actions complémentaires à mettre en oeuvre. Ainsi, le plan d'action propose à la fois des mesures existantes qui méritent d'être poursuivies et des mesures nouvelles complémentaires pour répondre aux objectifs stratégiques. De portée nationale ou locale, les actions mobilisent non seulement les services de l'État à tous les échelons territoriaux et les collectivités territoriales, mais aussi les acteurs de la mer, du littoral et les scientifiques. Ces actions concernent soit directement la protection des milieux littoraux et marins en visant l'atteinte ou le maintien de leur bon état écologique ; soit l'utilisation durable des ressources marines ; soit la gestion intégrée et concertée des activités qui s'y déploient (pêche, cultures marines, transport maritime, énergies marine, plaisance, tourisme...) ; mais également la formation et l'attractivité des métiers de la mer ou encore la sécurité et la sûreté de la navigation maritime.

● Une déclinaison opérationnelle proche des territoires

Lors de l'adoption du volet stratégique, les préfets coordonnateurs ont insisté pour que le plan d'action opérationnel qui en découlerait valorise les initiatives locales et les besoins des acteurs de la mer et du littoral. Partant de cette orientation, la manière de construire le plan d'action s'est structurée pour favoriser la concertation locale.

C'est ainsi qu'une concertation préalable a été engagée sur la base :

- d'une enquête envoyée dès 2019 à 89 structures pour identifier les actions à poursuivre ou celles envisagées par les acteurs locaux,
- de quatre ateliers participatifs territoriaux en 2020 accueillant entre 16 à 24 participants (membres des filières professionnelles, des collectivités, des services de l'État ou des usagers/association de protection de l'environnement). Ces échanges ont permis de tisser des liens, d'identifier les acteurs moteurs par territoire et de cerner les enjeux et questionnements locaux.

Filière par filière, les pistes d'actions ont ensuite été examinées, complétées et ajustées en les confrontant aux projets connus et portés dans les territoires. Certaines initiatives des acteurs de la mer et du littoral ont ainsi pu être valorisées comme déclinaisons locales d'actions inscrites au plan d'action.

L'ensemble de ces travaux a permis d'aboutir à un plan d'action suffisamment large pour que des actions ciblées soient identifiées et des actions non encore définies puissent s'y intégrer par la suite. Enrichi par cette consultation continue des acteurs locaux, un projet de plan d'action intégrateur des ambitions de préservation de l'environnement et de développement durable des activités, a été soumis à l'autorité environnementale qui a rendu son avis en mai 2021. La consultation du public et des instances a débuté le 20 mai 2021 pour une durée réglementaire de 3 mois.

Fort de ces retours et remarques, le plan d'action est en cours d'ajustement et sera adopté au printemps 2022. ■

FICHE
3.6**Réunion du Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique (CMF SA)***Bordeaux - Gironde*

La dix-huitième réunion du conseil maritime de la façade (CMF) Sud-Atlantique s'est tenue en visio-conférence depuis la salle "Esprit des lois" de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine le 8 juin 2021 après-midi, sous la coprésidence de Mme Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et de M. Olivier Lebas, préfet maritime de l'Atlantique. Au cours de cette réunion, l'avis du CMF sur le volet opérationnel du document stratégique de façade (DSF) et l'addendum à la stratégie maritime a été adopté par les membres du conseil, après avoir été soumis au vote à « main levée ». L'adoption du plan d'action du DSF, en cours d'élaboration, est prévue au début de l'année 2022.

© Crédit photo : DIRM Sud-Atlantique

Sources mobilisées :

DIRM Sud-Atlantique, Ministère de la Transition écologique, Ministère de la Mer

**Pour aller plus loin :**

-  [Le projet de plan d'action sur le site de la DIRM Sud-Atlantique](#)
-  [Consulter les projets de documents stratégiques de façade sur le site \[merlittoral2030.gouv.fr\]\(http://merlittoral2030.gouv.fr\)](#)